



# OCTOBRE 2022

## **Sécheresse : Conséquences sur l'habitat : dépôt des demandes de l'état de catastrophe naturelle**

Les personnes ayant constaté des dégâts sur leur habitation liés à la sécheresse peuvent déposer un dossier en mairie **au plus tard le 30 novembre 2022**. La demande comprend un courrier adressé au Maire ainsi que des photos des dégâts constatés. A la suite la commune déposera une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'Etat.

## **Refonte de l'adressage sur le territoire communal.**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, une refonte de l'adressage de l'ensemble du territoire de la commune est obligatoire, avec numérotation, ou renumérotation, ainsi que, si nécessaire, une nouvelle dénomination. Cette opération, réalisée conjointement avec les services de la Poste et une commission communale, est actuellement en cours. A l'issue de ce travail, vous serez informés du résultat de la procédure et des démarches que vous serez éventuellement amenés à réaliser.

## **Nouvel outil de communication : Panneapocket**

En complément de notre site internet l'application PanneauPocket a été mise en place par la commune, vous pourrez y retrouver des informations concernant notre commune. C'est un moyen d'avoir des informations ponctuelles à tout moment concernant notre vie locale. *Voir l'information jointe pour télécharger cette application gratuite.*

## **Dates à retenir :**

### **Samedi 5 novembre : Concours de Belote**

L'Union Sportive de Villentrois organise un concours de belote le 5 Novembre à 14 heures Salle St Mandé, inscription à partir de 13 heures 30.

## **Cérémonies commémoratives**

### **11 novembre 2022**

La musique d'Ecueillé ne pouvant assurer deux cérémonies sur notre commune, les cérémonies commémoratives seront désormais assurées alternativement à Villentrois ou Faverolles à 10 h. Un dépôt de gerbe sera fait ensuite à 12 h dans le second village sans musique. Le dernier vin d'honneur ayant été fait à Villentrois, le 11 novembre se déroulera donc comme suit :

**10 heures - Faverolles** : rassemblement place de l'église à 10 heures, défilé avec la musique d'Ecueillé, dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts, galette et vin d'honneur servis dans la cour de l'école.

**12 heures - Villentrois** : Dépôt de gerbes

### **Vendredi 18 novembre : calendrier des fêtes**

Les présidents d'associations de nos deux villages sont invités à assister à la réunion du calendrier prévisionnel des fêtes 2023 le vendredi 18 novembre à 19 heures à la salle d'@ss de Faverolles (à côté de la salle des fêtes).

### **Samedi 3 décembre 2022 : Téléthon**

Les animations du téléthon :

Faverolles en Berry > Vin chaud et boudin grillé sur la place, accueil d'une randonnée Quad > le matin Villentrois > Marché de Noël + brocante, stand Téléthon, soir repas à la salle St Mandé avec inscriptions jusqu'au 28/11 . Tél : 06-98-83-08-41 ou 06-08-03-49-71  
Grille tombola dans les épiceries des deux villages.

### **Samedi 10 décembre : Ste Barbe des Sapeurs Pompiers**

La cérémonie de la Sainte Barbe est fixée à 10 heures, devant la caserne. Défilé et vin d'honneur. Vous pouvez participer au repas qui suivra, inscription obligatoire auprès d'un pompier. Les Sapeurs-Pompiers recrutent. Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à venir les rencontrer tél. 06.85.01.56.14 ou via le site : Sdis36.org

\*\_\*\_\*

### **Gymnastique détente à Faverolles-en-Berry**

Les séances de gymnastique ont repris le vendredi de 10 heures 30 à 11 heures 30 à la salle des fêtes ou à la halle d'accueil si les conditions météorologiques le permettent  
Apporter un tapis de sol et dès que possible un certificat médical.  
Le tarif pour l'année est de 75 euros. Si une heure supplémentaire est souhaitée à Luçay-le-Mâle (lundi de 10 heures 30 à 11 heures 30) le tarif global est de 120 euros.  
Renseignements au 02.54.40.48.51 ou 06.87.04.34.38

### **Yoga**

Les séances de yoga ont repris le lundi de 10 heures à 11 heures 30 à la salle des associations de Villentrois. Vous devez apporter un tapis de sol et dès que possible un certificat médical. Le tarif par trimestre est de 45 euros, tél : 02.54.00.06.45 (Monique MILLET).

## REPAS des Aînées-és

La municipalité souhaite reprendre la tradition de réunir les aînées-és (70 ans et plus au 31-12-2022 et inscrits sur les listes électorales) autour d'un repas offert par la commune.

Ce sera à l'occasion de la fête de la Saint François (fête des laboureurs) **le 28 Janvier 2023** à la salle des Fêtes de Faverolles en Berry .

Pour une bonne organisation il vous est demandé de bien vouloir retourner ou déposer le coupon-réponse, obligatoire, dans l'une des mairies, avant le 30 novembre 2022.

Les personnes dans l'impossibilité de participer à ce repas recevrons à la place un colis gourmand.

Les personnes concernées pourront être accompagnées de leur conjoint (prix du repas : 35 €).

-----  
Nom : .....

Prénom : .....

Participera au repas des Aînées-és : Oui Non

Demande un transport : Oui Non

*(merci de communiquer un numéro de téléphone)*

Sera accompagné(e) : Oui Non

Nom du conjoint(e) : .....

Toute inscription devra être respectée.